**Schéma pluriannuel d’accessibilité numérique 2020-2022**

**Ville de Biarritz**

Table des matières

[**INTRODUCTION** 3](#_Toc33631207)

[**POLITIQUE D’ACCESSIBILITÉ** 3](#_Toc33631208)

[**Mise en accessibilité des espaces publics** 3](#_Toc33631209)

[**Mise en conformité des bâtiments** 3](#_Toc33631210)

[**Mise en conformité des sites numériques :** 4](#_Toc33631211)

[**RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES AFFECTÉES À L’ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE** 4](#_Toc33631212)

[**ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L’ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE** 4](#_Toc33631213)

[**ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION** 5](#_Toc33631214)

[**RECOURS À DES COMPÉTENCES EXTERNES** 5](#_Toc33631215)

[**PRISE EN COMPTE DE L’ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DANS LES PROJETS** 5](#_Toc33631216)

[**TEST UTILISATEUR** 5](#_Toc33631217)

[**PRISE EN COMPTE DE L’ACCESSIBILITÉ DANS LES PROCÉDURES DE MARCHÉ** 5](#_Toc33631218)

[**RECRUTEMENT** 5](#_Toc33631219)

[**TRAITEMENT DES RETOURS UTILISATEURS** 5](#_Toc33631220)

[**PROCESSUS DE CONTRÔLE ET DE VALIDATION** 6](#_Toc33631221)

[**DROIT A LA COMPENSATION** 6](#_Toc33631222)

[**PÉRIMÈTRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL** 6](#_Toc33631223)

[**RECENSEMENT** 6](#_Toc33631224)

[**ÉVALUATION ET QUALIFICATION** 6](#_Toc33631225)

[**AGENDA PLANIFIÉ DES INTERVENTIONS** 7](#_Toc33631226)

[**PLANS ANNUELS** 7](#_Toc33631227)

[**ANNEXE 1 : PÉRIMÈTRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL PUBLIC** 8](#_Toc33631228)

[**SITES INTERNET OUVERTS AU PUBLIC ET SITES EXTRANET** 8](#_Toc33631229)

# **INTRODUCTION**

L’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d’être accessible à tous.

# **POLITIQUE D’ACCESSIBILITÉ**

La Ville de Biarritz conduit une politique de mise en accessibilité depuis plusieurs années et entend accentuer ses efforts afin de faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap dans la commune.

## **Mise en accessibilité des espaces publics**

La réalisation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) de Biarritz s’inscrit dans un contexte d’analyse de la chaîne du déplacement : pour identifier le périmètre opérationnel, ont été pris en compte les Établissements Recevant du Public (ERP) principaux pour l’exercice de la citoyenneté des personnes en situation de handicap, les arrêts de bus et le réseau Chronoplus, les places de stationnement réservé mais aussi les centres de quartiers.

Le résultat a mis en évidence un périmètre d’environ 54 km de voies prioritaires desservant les pôles de services de la ville. Ce péri- mètre d’étude permet de couvrir environ 94 km de cheminements pour piétons.

Le plan d’actions déterminé par le PAVE est le suivant :

* Mise en accessibilité des abords des bâtiments de l’AdAP.
* Mise en conformité des places de stationnement dédiées aux personnes à mobilité réduite.
* Mise en accessibilité des trottoirs et traversées permettant d’accéder au réseau de bus.
* Mise en accessibilité des abords des pôles de centralités.
* Aménagement d’une signalétique piétonne adaptée pour faciliter l’orientation des personnes en situation de handicap.
* Création d’applications mobiles permettant d’identifier les itinéraires accessibles aux personnes en situation de handicap par exemple...

## **Mise en conformité des bâtiments**

L’Agenda d’Accessibilité Programmé (AdAP), prévoit ainsi les travaux de mise en conformité accessibilité des différents bâtiments communaux pour la période 2015/2023, suite aux diagnostics obligatoires pour tous les handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif)

Hors AdAP, de nombreux bâtiments sont déjà conformes : Halle d’Iraty, Halles Centrales, Aquarium, Établissement des Bains et son poste de secours, Local Police Municipale, Campus Surfrider, Spa Imperial de l’Hôtel du Palais, la Poste St-Charles, les WC publics du lac Mouriscot et les nouveaux bâtiments comme les Studios de Danse et le parking Kléber, le Skatepark.

Dans le cadre de l’AdaP, plusieurs bâtiments ont été mis en conformité entre 2015 et 2017: la Gare du Midi, le Colisée, la Villa Estella, la Crèche Ohakoa, les WC publics de Marion Ouest, de Marion Est, de Floquet, du Jardin Public, du Parc Mazon, du Poste de secours modulaire Marbella.

D’autres travaux sont programmés : Cinéma Le Royal, Plaza Berri, les WC du Phare, du Port des Pêcheurs, du Parc de la Négresse et le local des Petits Débrouillards du Parc Mazon, la salle polyvalente Larochefoucauld, la Cité de l’Océan, le Poste de Secours et les WC de Miramar, du Square Hirigoyen, du Square Lassalle, de Lahouze et les WC de la Grande Plage (colline aux Hortensias), le Groupe Scolaire du Braou, du Reptou, la Maternelle Michelet, Villa Javalquinto, le Bâti- ment Ixelles (CCAS), l’Epicerie Sociale, la Crèche Mouriscot, le Gymnase Notary, l’Atabal.

Les prochains travaux se dérouleront sur les périodes 2018/2020 et 2020/2023.

## **Mise en conformité des sites numériques :**

L’accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d’applications tant auprès du public que des personnels internes à la Ville de Biarritz. Cette volonté s’illustre par l’élaboration de ce schéma pluriannuel d’accessibilité numérique associé à des plans annuels d’action, dans l’objectif d’accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d’Accessibilité pour les Administrations) et l’amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L’élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité de : Bertrand SAUVAGNAC et Franck DRUESNES, référents accessibilité numérique.

Sa mission est de promouvoir l’accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l’application de la loi nº 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

# **RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES AFFECTÉES À L’ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE**

La prise en compte de l’accessibilité numérique a commencé par la déclaration deux référents accessibilité :

* Franck DRUESNES, responsable de la cellule Conformité Patrimoine, qui est référent accessibilité de la Commission d’accessibilité et a établi le PAVE, l’AD’Ap et contribue au travail du réseau accessibilité de la CCA/CIA de l’Agglomération,
* Bertrand SAUVAGNAC est le webmaster de la Ville de Biarritz.

La prise en compte de l’accessibilité numérique est aussi financière. Elle a permis de financer la refonte du site internet fin 2018 et les formations des deux référents. Elle sera complétée en fonction du bilan en cours, elle a déjà conduit à l’établissement d’un poste budgétaire dédié à l’accessibilité numérique pour 2021. Le présent schéma sera mis à jour à l’issue de ce processus.

# **ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L’ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE**

La prise en compte de l’accessibilité numérique nécessite une adaptation de l’organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés, l’accompagnement des personnels, une modification des procédures de marché et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu’elles signalent des difficultés. Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels la Ville de Biarritz va s’appuyer pour améliorer l’accessibilité numérique de l’ensemble de ses sites web et applications.

## **ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION**

Tout au long de la période d’application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

## **RECOURS À DES COMPÉTENCES EXTERNES**

Chaque fois que nécessaire il sera fait appel à des intervenants externes afin d’accompagner la Ville de Biarritz dans la prise en compte de l’accessibilité. Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d’accompagnements et plus particulièrement les actions d’audits et de certification des sites web et applications concernées.

## **PRISE EN COMPTE DE L’ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DANS LES PROJETS**

Les objectifs d’accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base. De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

## **TEST UTILISATEUR**

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d’évolution d’un site web ou d’une application, le panel d’utilisateur constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

## **PRISE EN COMPTE DE L’ACCESSIBILITÉ DANS LES PROCÉDURES DE MARCHÉ**

L’accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l’évaluation de la qualité de l’offre d’un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d’offres notamment. Les procédures d’élaboration des marchés ainsi que les règles d’évaluation des candidatures ont été adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

## **RECRUTEMENT**

Une attention particulière va être demandée aux services de Ressources Humaines sur les compétences en matière d’accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

## **TRAITEMENT DES RETOURS UTILISATEURS**

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact est déjà mis en place sur le site principal. Il sera généralisé, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés. Afin de répondre à ses demandes, la mise en place d’une procédure spécifique d’assistance va être étudiée avec l’ensemble des services et des personnels impliqués.

Dans l’attente, les demandes seront traitées par Bertrand SAUVAGNAC, b.sauvagnac@biarritz.fr, Webmaster de la Ville de Biarritz.

## **PROCESSUS DE CONTRÔLE ET DE VALIDATION**

Chaque site ou application fera l’objet lors de la mise en ligne initiale, lors d’une mise à jour substantielle, d’une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d’un contrôle permettant d’établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi. Pour en garantir la sincérité et l’indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n’aura pas été impliquée dans le projet ou par l’intermédiaire d’un intervenant externe spécialisé. Ces opérations de contrôles destinés à l’établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

## **DROIT A LA COMPENSATION**

Il est important de rappeler qu’en vertu de l’article 11 de la loi de février 2005 :

« La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l’origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

De ce fait, chaque organisme a l'obligation de prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée, que le contenu fasse l'objet d'une dérogation ou non. La possibilité de demander un contenu alternatif accessible doit être offerte à l'utilisateur sur la page d'aide via un moyen de contact accessible (adresse électronique ou formulaire de contact).

## **PÉRIMÈTRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL**

### **RECENSEMENT**

La Ville de Biarritz gère 19 sites internet, extranet et intranet et 9 applications à destination du public ou de ses personnels.

### **ÉVALUATION ET QUALIFICATION**

Chaque site ou application a été ou va être qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées. Des évaluations rapides de l’accessibilité, permettant de servir de socle à l’élaboration des interventions d’audits ont été ou vont être réalisées sur l’ensemble des sites et applications concernées. Ces évaluations portent sur un petit nombre de critères choisis pour leur pertinence en termes d’évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA. L’annexe 1 (infra : «Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel public») décrit les éléments pouvant être rendus publics du périmètre technique et fonctionnel. En effet, certaines applications peuvent ne pas être rendues publiques pour des raisons de sécurité ou de confidentialité par exemple.

## **AGENDA PLANIFIÉ DES INTERVENTIONS**

Compte tenu des informations recueillies lors de l’élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s’étaler sur les années 2020 à 2022.

### **PLANS ANNUELS**

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d’actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l’ensemble des besoins en termes d’accessibilité numérique de la ville de Biarritz.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom** | **Consultation** | **Dernière mise à jour**  |
| **Plan annuel 2020** | lien à créer | 03 septembre 2020 |
| **Plan annuel 2021** | À venir | À venir  |
| **Plan annuel 2022** | À venir | À venir  |

# **ANNEXE 1 : PÉRIMÈTRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL PUBLIC**

Le périmètre technique et fonctionnel est organisé autour de trois catégories de sites ou applications : Les sites internet ouverts au public (sites ou version mobile) ; Les sites extranet (sites ou version mobile) ; Les applications (sites ou version mobile).

Les indications notées « — » sont inconnues ou en cours de collecte et feront l’objet d’une mise à jour ultérieure.

### **SITES INTERNET OUVERTS AU PUBLIC ET SITES EXTRANET**

 Site / Type / Mise en ligne / Refonte / URL / Priorité / Notes / Schéma public

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Ville** | **Site Web / appli** | **Type : site Web / appli / progiciel** | **Sces concerné** |
| 1 | [www.biarritz.fr](http://www.biarritz.fr/) | domaine | tous |
| 2 | [www.ville.biarritz.fr](http://www.ville.biarritz.fr/) | sous-domaine de 1 | Sce COMMUNICATION |
| 3 | <https://www.espace-citoyens.net/biarritz/espace-citoyens/> | portail famille depuis site ville.biarritz.fr | Pôle Education Jeunesse et Sport |
| 4 | [www.biarritz-magazine.fr](http://www.biarritz-magazine.fr/) | sous domaine? de 2 avec lien vers calameo | Sce COMMUNICATION |
| 5 | [www.biarritz-magazine.com](http://www.biarritz-magazine.com/) |   | Sce COMMUNICATION |
| 6 | [www.commerces-biarritz.com](http://www.commerces-biarritz.com/) |   | Sce COMMERCES |
| 7 | [www.espacefamille-biarritz.fr](http://www.espacefamille-biarritz.fr/) | lien vers "espace citoyen" | Pôle Education Jeunesse et Sport |
| 8 | [www.jeparticipe-biarritz.fr](http://www.jeparticipe-biarritz.fr/) | domaine | Sce COMMUNICATION |
| 9 | [www.mediatheque-biarritz.fr](http://www.mediatheque-biarritz.fr/) |   | Sce MEDIATHEQUE |
| 10 | [www.biarritz-evenement.fr](http://www.biarritz-evenement.fr/) |   | Sce Biarritz Evènements |
| 11 | GRANDS PROJETS | cameleo | Sce COMMUNICATION |
| 12 | [www.welcomeg7.fr](http://www.welcomeg7.fr/) | non utilisé | DG |
| 13 | [www.welcomebiarritz.fr](http://www.welcomebiarritz.fr/) | non utilisé | DG |
| 14 | [www.biarritz-opendatapaysbasque.opendatasoff.com](http://www.biarritz-opendatapaysbasque.opendatasoff.com/) | non encore ouvert au public | Sce Informatique |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 15 | POPVOX | fixe et mobile | DG |
| 16 | INFOPLAGE | fixe et mobile | ? |
| 17 | ZENBUS | mobile | Agglo / navettes du Syndicat Intercommunal |
| 18 | [myrdv2.espacerendezvous.com](http://www.myrdv2.espacerendezvous.com/) | lien vers … |   |
| 19 | Plateforme Acces WIFI Visiteurs | Application | Sce Informatique |

[FIN DU DOCUMENT]